

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département

DDTE

Date

30 octobre 2023

Numéro

23.253

Heure

11h33

Auteur-e(-s) : Groupe Vert'Libéral-Le Centre

Titre : Prochain arrêt : hausses de prix, tout le monde descend !

Contenu :

Le Grand Conseil neuchâtelois demande aux Commissions des transports et des télécommunications des Chambres fédérales de :

- s'assurer que la compétence concernant la fixation des prix des transports publics, comme stipulé dans l'article 15 de la Loi sur le transport de voyageurs, soit respectée ;
- préserver l'attractivité des transports publics, tant sur le plan national que sur le plan régional.

Motivation (obligatoire) :

Le 15 octobre 2023, nous apprenions dans un article du *SonntagsBlick* (via la RTS) que la Confédération aurait fait pression sur la branche des transports publics (réunis sous la houlette de l'Alliance Swissspass) pour appliquer l'augmentation des tarifs 2024 que nous connaissons depuis ce printemps. Selon le journal alémanique, le Conseil fédéral mettrait sous pression en particulier l'échelon régional.

Cette vision s'inscrit à contre-courant de ce que la Suisse doit mettre en place pour respecter ses engagements pris lors de la ratification de l'Accord de Paris. Une telle politique s'oppose frontalement au report modal tant nécessaire pour la limitation de l'impact des transports sur le climat, et notamment aux mesures mises en place par le canton de Neuchâtel, comme, par exemple :

- sa mesure A_21 du plan directeur cantonal, traitant d'un report modal fort vers les transports publics ;
- le plan climat neuchâtelois, avec le but de neutralité carbone à 2040.

L'article 15 de la Loi fédérale sur le transport de voyageurs (LTV) prévoit, dans son alinéa 1, que « *les entreprises établissent les tarifs de leurs prestations* ». Il n'est par contre pas prévu d'intervention ou de responsabilité de l'Office fédéral des transports (OFT), mis à part si ce dernier demande les bases de calcul relatives à l'établissement des tarifs. En l'espèce, l'OFT n'a pas à faire pression sur les entreprises de transport, ni sur les communautés tarifaires ou les offices cantonaux concernés dans le registre de la tarification.

Le contexte actuel est à la dégradation des prestations, comme l'horaire 2025 (qui prétérîte, notamment, la ligne ICN 5 du Pied du Jura), les conséquences du manque d'investissements et d'entretien dans le domaine du rail, ce qui génère une perte d'attractivité sous-jacente. De plus, la hausse des prix de l'énergie – en particulier fossile – grève le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens suisses et frappe de plein fouet les entreprises de transport, notamment régionales. Il est donc incompréhensible que la Confédération fasse pression pour augmenter les prix.

Une alliance de villes du Pied du Jura, qui comprend entre autres les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, mais aussi Bienne, Yverdon-les-Bains, Soleure, Bâle et Genève, lutte actuellement pour obtenir des CFF et de l'OFT une amélioration sensible de l'offre prévue en 2025 (maintien autant que possible des dessertes directes de et vers Genève, transbordement quai à quai à Renens en cas de rupture de charge, durée aussi brève que possible des travaux, etc.). Mais la perspective 2035 ne s'annonce à ce stade pas sous les meilleurs auspices.

On apprend heureusement que les CFF s'opposaient à cette hausse : l'ex-régie fédérale comprend parfaitement les enjeux ; depuis le Covid-19, le trafic de voyageurs n'a pas encore repris toutes ses couleurs. Il est donc capital de garantir l'attractivité du rail, de même que celle de l'offre régionale de transports en commun. Elles constituent un investissement sur l'avenir de notre mobilité et de celle des générations futures qui vivront l'après-pétrole. Les personnalités fondatrices de la Suisse ferroviaire telles qu'Alfred Escher l'avaient bien compris en leur temps : il s'agit de perpétuer leur héritage, grâce notamment à l'adoption de la population.

Source :

Article RTS : <https://www.rts.ch/info/suisse/14392091-la-confederation-aurait-fait-pression-pour-augmenter-les-prix-des-transports-publics.html>

Loi fédérale (LTV) : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2009/680/fr>

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Maxime Auchlin

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Brigitte Leitenberg	Jennifer Hirter	Mireille Tissot-Daguette
Magali Brêchet	Caroline Plachta	Sarah Pearson Perret
Aël Kistler	Pierre-Yves Jeannin	Sébastien Marti
Manon Freitag	Michelle Grämiger	Blaise Fivaz
Nathalie Schallenberger	Laurent Suter	